

M. Yewchuk: Une question supplémentaire. Comme le documentaire de Radio-Canada a affirmé que Toronto constituait un centre mondial de production de drogues interdites, le ministre est-il satisfait des mesures actuelles de lutte contre la production de drogues dans notre pays, et sinon, quelles modifications législatives ou administratives se propose-t-il d'apporter, le cas échéant, pour supprimer la production des drogues interdites en question?

● (1450)

M. Fox: Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice s'est longuement étendu sur la question ces derniers jours et a dit ce que le gouvernement comptait faire pour résoudre ce problème. La Chambre est actuellement saisie du bill C-51. Nous espérons que tous les députés tiendront à prendre leurs responsabilités pour aider la police à trouver d'autres méthodes, outils et techniques qui lui permettront de combattre le crime organisé et les autres délits commis dans notre pays.

LE POURCENTAGE DE LABORATOIRES DE DROGUES NON
AUTORISÉS FERMÉS GRÂCE AUX TABLES D'ÉCOUTE

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Comme le ministre prétend que les tables d'écoute sont nécessaires, pourrait-il nous dire dans combien de laboratoires, sur 21 qui ont été fermés, des activités criminelles ont été découvertes, grâce aux tables d'écoute de la Gendarmerie royale?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur, l'Orateur, c'est une question que je compte traiter dans ma déclaration. Le député de Calgary-Nord a indiqué à plusieurs reprises qu'en 1976, il n'y a eu que 13 condamnés, qui avaient été démasqués grâce aux tables d'écoute. Comme je l'ai fait remarquer dans mon discours à l'occasion de l'étude en deuxième lecture du bill C-51, ces renseignements sont inexacts et incomplets. J'espère avoir l'occasion de redresser les choses une fois encore cet après-midi. Et j'espère que le député de Calgary-Nord écouterait, cette fois-ci, les chiffres exacts.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION D'AIDER
LES FABRICANTS DE MEUBLES AU QUÉBEC—LA POSITION DU
MINISTRE

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Le 7 juin dernier le ministre m'a répondu qu'il était d'accord pour désigner un fonctionnaire de son ministère qui s'occuperait spécialement du dossier du meuble dans la région des Bois-Franc. Depuis ce temps, les usines de Victoriaville Specialities Co. Limited, Victoriaville Upholstering Limited, Poly Design, Dubo meubles, et Victoriaville Furniture Limited ont annoncé d'une façon systématique la fin de leurs activités d'ici le premier juillet. Le ministre a également spécifié qu'il attendait un rapport de l'Association des manufacturiers du Québec; est-il alors en mesure de dire maintenant s'il a reçu ce

Questions orales

rapport, et s'il a des propositions à faire afin d'aider l'industrie du meuble au Québec particulièrement?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, on m'a informé que je devrais recevoir d'ici 10 jours le rapport en question, qui a été préparé par les fonctionnaires de mon ministère en collaboration avec l'Association des manufacturiers du meuble du Québec. Quant au fonctionnaire auquel je me suis référé, on m'informe qu'un fonctionnaire de mon ministère est en constante communication avec l'Association des manufacturiers, et qu'il prend note de toutes les revendications.

M. Fortin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné la situation plus que tragique dans laquelle se trouvent les travailleurs de ces usines, est-ce que le ministre pourrait demander à son fonctionnaire d'entrer en communication avec les mandataires officiels de la Banque canadienne nationale, qui se «crèvent» actuellement d'envisager la fermeture d'une usine et d'autres usines connexes, afin de faire le point sur la situation de ces usines?

M. Chrétien: Monsieur le président, je vais transmettre l'idée de l'honorable député à mes fonctionnaires.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE D'ADOPTION PAR LES ÉTATS-UNIS D'UN MORATOIRE
QUANT AU PROJET GARRISON

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme la Chambre des représentants aux États-Unis a voté hier un bill portant affectation de crédits d'un montant de 18.6 millions de dollars destinés au projet de dérivation de Garrison, y compris le réservoir Lonetree dont les eaux pollueront le Manitoba, le gouvernement pense-t-il demander au gouvernement américain d'imposer immédiatement un moratoire sur le projet de dérivation de Garrison, tant que le rapport de la CMI ne sera pas terminé, et le gouvernement va-t-il respectueusement demander au président Carter de s'opposer aux fonds destinés aux travaux de dérivation de Garrison, puisqu'il appuie la position canadienne?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous avons déjà présenté au gouvernement américain des instances de ce genre. Nous l'avons fait même à plusieurs occasions et notre ambassade à Washington suit de très près la question et celles qui s'y rapportent. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de redonner des instructions pour réitérer la position canadienne qui est sans équivoque. Quant à demander au président d'opposer son veto à ce projet, je ne pense pas que dans les conditions actuelles, il serait judicieux de notre part d'aviser le chef d'un autre gouvernement de ce qu'il doit faire. Cependant, je puis assurer à la Chambre que d'après les renseignements que nous avons, le président Carter a l'intention d'opposer son veto mais à cause de l'idée qu'il a de la question et non pas à cause des dernières instances que nous lui avons soumises.